



Avis du CCPL concernant l'Initiative de Transparence de l'Industrie de la Pêche (FiTI)

État: approuvé par le Comité Exécutif
Référence: R-11-2016/WG5
Langue de rédaction: Anglais

Le CCPL suit avec intérêt le développement de l'Initiative de Transparence de l'Industrie de la pêche (*Fisheries Industry Transparency Initiative – FiTI*). Plusieurs des membres du CCPL, de l'industrie et des ONG, ont contribué à l'élaboration de cette initiative depuis 2014. Nous saluons le fait que la Commission européenne a participé à la dernière réunion du groupe consultatif de FiTI, et nous espérons qu'elle continuera de s'engager positivement à l'avenir.

Dans ce contexte, la CCPL souhaiterait faire les observations suivantes, qui, nous l'espérons, informeront l'approche de l'UE concernant le développement de l'initiative FiTi.

Nous saluons d'abord l'accord qui a été atteint par les groupes participant au groupe consultatif du FiTI pour que des informations clé soient rendues publics, y compris:

- Des informations détaillées sur les accords de pêche, en particulier le contenu des accords d'accès, les modalités et conditions d'accès pour les différentes pêcheries et types d'engins ;
- La liste des navires de pêche autorisés (étrangers et à l'échelle nationale), avec leurs caractéristiques clés (semblables à ce qui se trouve sur le fichier de la flotte de pêche de l'Union européenne);
- Des informations sur les paiements reçus par l'État côtier pour les licences des navires de pêche ;
- Des informations contextuelles, y compris les dernières législations et politiques en vigueur, les évaluations des stocks, les subventions et informations sur des cas résolus de pêche INN ;

Les membres de CCPL sont conscients que certains aspects du FiTI proposés génèrent des craintes au niveau de l'industrie de la pêche européenne. En particulier, il y a des divergences de vues entre industrie et ONG sur la proposition que les États côtiers s'engagent, avec le FiTI, à publier les données de capture par bateau sur base annuelle. Les avantages et inconvénients de cette proposition ont été examinés par le CCPL. Les membres du CCPL n'ont pas atteint de compromis sur ce sujet, mais sont positifs à la perspective que les États côtiers accroissent la transparence et la validité des données sur les captures. Cela soutiendrait la pêche responsable.

Nous tenons à souligner que, contrairement à la plupart des autres flottes d'origine étrangère actives dans les pays tiers, l'UE s'acquitte déjà de la plupart des exigences de transparence proposées par le FiTI. Nous considérons donc le FiTI comme un moyen de promouvoir les normes de l'UE sur la transparence au niveau international, contribuant ainsi à établir des règles équitables pour tous. Une transparence accrue des données des entreprises de pêche européennes dans les eaux étrangères pourrait être injuste si les autres flottes de pêche ne montrent pas les mêmes niveaux de transparence et de responsabilité.

Il est donc important que les États côtiers s'engageant dans le FiTI prennent au sérieux leur engagement à élever le niveau de transparence, et ce pour toutes les flottes de pêche sans exception. L'UE a le potentiel de jouer un rôle positif pour soutenir cet engagement à la transparence par les États côtiers, notamment par le biais de ses nouveaux APPD.